

*Annexe aux délibérations du Conseil municipal du 5 décembre 2008 (point 8)*  
**Tarifs d'Occupation de la Salle des Fêtes de ZINSWILLER à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.**

<b><i>I - Participation forfaitaire aux frais d'exploitation</i></b>					
<b>Nature des manifestations</b>	<b>Type d'occupation</b>	<b>Forfait Associations de Zinswiller</b>	<b>Forfait habitants de Zinswiller</b>	<b>Forfait non résidents de Zinswiller</b>	<b>Tarif</b>
<b>Manifestations ouvertes au public</b>	Petite salle et cuisine	60,00 €	120,00 €	144,00 €	1
	Salle complète	202,00 €	404,00 €	485,00 €	2
	Supplément mezzanine	50,00 €	100,00 €	120,00 €	3
<b>Mariage - Fête de famille et assimilés</b>	Petite salle et cuisine		120,00 €	144,00 €	4
	Salle complète		284,00 €	340,00 €	5
	Supplément mezzanine		100,00 €	120,00 €	6
<b>Enterrement (charges comprises excepté la vaisselle détruite ou les détériorations)</b>	Petite salle et cuisine		60,00 €	80,00 €	7
	Grande salle et cuisine		80,00 €	100,00 €	8
<b>Actions de loisirs (<i>type centre aéré ... ou autre d'intérêt local et au profit exclusif des enfants et des adolescents</i>) des associations communales (ou assimilées) et des associations soutenues par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn</b>		<b>Charges payantes <u>uniquement</u></b>			9
<b><i>II - Participation unitaire aux frais d'exploitation en fonction des consommations enregistrées (Charges)</i></b>					
<p align="center"><b><u>Electricité</u> : 0,30 € le KW/H - <u>Gaz</u> : 7,20 € le M3 - <u>Fuel</u> : 0,90 € le Litre - <u>Téléphone</u> : 0,60 € l'unité</b></p> <p align="center"><b><u>Vaisselle/ mobilier détruit ou perdu</u> : selon arrêté du Maire ou 120 % prix d'achat</b></p> <p align="center"><b><u>Autres détériorations</u> : 120 % valeur de renouvellement/réparation</b></p> <p align="center"><b>Une assurance couvrant l'ensemble des risques liés à l'occupation et l'utilisation de la salle (avec ses équipements) est <u>obligatoire</u> pour tout occupant.</b></p> <p align="center"><b><u>Toute détérioration (perte, vol, destruction, ...)</u> sera <u>directement facturée à l'occupant</u>.</b></p> <p align="center"><b>En cas de réservation non honorée du fait de l'occupant, celui-ci reste redevable de 50% de la somme due (participation forfaitaire sans les charges).</b></p> <p align="center"><b>En cas de nettoyage incorrect, application du tarif horaire de 20 €.</b></p> <p align="center"><i>PAS DE SUPPLEMENT POUR LA VAISSELLE ET LE MOBILIER</i></p> <p align="center"><i><u>PAS DE MISE A DISPOSITION DE VAISSELLE ET DE MOBILIER EN DEHORS D'UNE OCCUPATION DES SALLES</u></i></p>					